



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD
☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 030-213000276-20230316-2023_03_01-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, SOENEN Bernard, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, BENOI Bruno, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, DESTRUEL Benjamin.

Absents : LOBIER Monique, ANESI Joëlle, TALARON Christophe, BERNARD Clémence, FREVILLE Franck, CARLE Pierre,

Procurations : de M. TALARON à M. MAERTEN, de Mme BERNARD à Mme FRONT, de M. FREVILLE à M. MAURIN, de M. CARLE à Mme BINAND

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 4

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2023_03_01 : Approbation du Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2022

Rapporteur : David MAERTEN

Monsieur Maerten présente le Compte de Gestion du receveur municipal qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Ce document comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (20 voix)

Approuve le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2022

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An susdits.

Au registre sont les signatures. Le Maire : Thierry BAZALGETTE

